

sions des conservateurs de l'Assemblée, il renonce à former un ministère. Hier soir, et même encore ce matin, on faisait courir le bruit que M. d'Audiffret-Pasquier était chargé de constituer le cabinet nouveau; on citait quelques noms de futurs ministres, entre autres celui de M. Balbie. Or, hier, dans une maison où se trouvaient quelques députés, M. Balbie déclarait qu'aucune ouverture ne lui a été faite. Quant à l'entrée au pouvoir de M. d'Audiffret-Pasquier, c'est un bruit propagé par ceux qui y trouveraient leur compte.

Le Maréchal n'a pas vu et n'a pas reçu M. d'Audiffret depuis le jour où il avait convoqué chez lui un certain nombre de députés; il n'a même qu'une très médiocre sympathie pour l'ancien président du centre droit, dont les emportements et le langage passionné ont blessé parfois son esprit droit et juste. D'ailleurs on se tromperait beaucoup si l'on croyait que le duc a entraîné à sa suite la majorité du centre droit. Tout au plus cinq ou six se sont-ils décidés à l'accompagner dans son évolution qui lui vaut aujourd'hui les félicitations du *Bien Public*. L'organe officiel de M. Thiers le complimente sur sa conversion et constate avec satisfaction la gravité de ce fait. M. d'Audiffret-Pasquier accepte la république pour six ans, donc, dit le *Bien Public*, « il déclare que la république est compatible avec l'ordre et ne constitue à aucun degré un péril social. » On penserait de ces félicitations les membres du centre droit.

Ce qui provoque surtout l'irritation de l'extrême-droite contre M. d'Audiffret, c'est qu'on l'accuse de n'avoir été dans toute cette campagne que l'instrument d'une intrigue orléaniste; et en même temps elle s'exprime en termes fort amers sur son incroyable outrecuidance grâce à laquelle il s' imagine pouvoir prendre les républicains pour dupes et leur faire agréer le duc d'Aumale comme l'héritier présomptif du maréchal, et chargé de préparer paisiblement le rétablissement de la Monarchie parlementaire.

On dit, du reste, que l'extrême-droite est décidée à poser nettement toutes les questions. Son président, M. de La Rochette, s'est fait inscrire pour parler dès le début de la discussion des lois constitutionnelles, et, suivant l'expression qui a été prononcée, il se propose de déchirer tous les voiles, et d'exposer nettement le programme du parti légitimiste. Ce sera le moment même où les gauches réunies reprendront la proposition Casimir Périer.

Si le général de Chabaud-Latour a laissé à M. Cornélis de Witt la direction des affaires de son département, il n'en assiste pas moins aux réunions du Conseil des ministres. Ce matin, il a communiqué au Conseil le rapport sur l'élection des Hautes-Pyrénées, apporté ce matin même par M. Féraud, préfet de ce département, qu'une dépêche télégraphique avait appelé à Paris. Le Conseil a délibéré sur les résultats de l'élection de dimanche, qui ont causé une certaine émotion dans ce qu'on est convenu d'appeler les régions gouvernementales.

La commission d'initiative, chargée d'examiner le projet de M. Picard, en vertu duquel on procéderait au renouvellement des commissions qui, au bout d'un an, n'ont atteint aucun résultat, a conclu au rejet de la proposition. Elle a bien fait, car si on retirait leur mandat aux commissions qui, en une année, n'auraient rien fait de définitif, il y a des propositions qui risqueraient fort d'être léguées d'une commission à une autre jusqu'à l'expiration du septennat.

Le maréchal sort tous les jours soit à pied, soit en voiture. Hier, il est allé avec la maréchale faire une promenade au Bois de Boulogne.

On dit que le directeur de l'Opéra va activer les études de la *Jeanne d'Arc* de M. Mermet que l'incendie de l'ancien Opéra avait suspendues. Il est regrettable qu'on ne s'y soit pas pris plus tôt, et que cette œuvre de l'auteur de *Roland à Roncevaux* ait pu servir pour l'inauguration du Nouvel Opéra. La nature du sujet aurait fait taire toutes les compétitions artistiques.

Je viens de lire dans une feuille étrangère qu'un neveu de M. de Bismark vient d'être arrêté pour vol à Melbourne (Australie). Serait-ce par hasard le même personnage que l'individu arrêté dans le quartier des Champs-Élysées, au début de la guerre de 1870, qui déclara hautement être le neveu de M. de Bismark et dont on n'avait plus entendu parler?

Mauvaise bourse aujourd'hui: inquiétude générale et absence d'affaires, cela résume le marché dont la clôture s'est faite en baisse assez sensible sur hier, malgré les achats des recettes générales, qui, pour le 3 0/0, se sont élevés à 115,000 fr. de rente. Pourtant la baisse s'est arrêtée à 100 fr., et le 3 0/0 n'a pas, comme on dit, décroché le pair.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Président: M. Durville. Séance du 17 Janvier 1875. La séance est ouverte à 2 h. 30. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté. Plusieurs rapports et projets de loi sont déposés.

L'Assemblée reprend la deuxième délibération sur le projet de loi relatif aux cadres de l'armée. Les articles 28 et 44 sont adoptés, après le rejet de quelques amendements.

L'art. 14, qui avait été réservé, est également adopté avec une modification fixant à 22 le nombre des sections de secrétaires d'état-major et de recrutement.

Sur l'art. 43 M. Raudot développe un amendement qui est rejeté. Les art. 45 et 65 sont successivement adoptés.

Les art. 12 et 27 qui avaient été réservés, sont également votés. L'Assemblée décide qu'elle passera à la 3<sup>me</sup> délibération et que le projet sera conformé à ce qu'elle exprimera par M. Dubreuil de St Germain, renvoyé dans l'intervalle à la commission du budget.

L'Assemblée décide ensuite que la discussion des projets constitutionnels aura lieu demain. La séance est levée à 5 h.

Un magistrat chrétien.

M. Robinet de Cléry, ancien procureur de la République à Lille, qui a laissé dans notre arrondissement de si excellents souvenirs, a été installé lundi comme procureur-général près la cour d'appel de Lyon.

M. le général Bourbaki, M. Ducros, préfet du Rhône, les Tribunaux de 1<sup>re</sup> instance et de commerce, MM. les juges de paix de Lyon assistaient à cette cérémonie.

M. l'avocat général Flouest, dans un langage élevé, a exprimé les regrets dont la Cour et le parquet accompagnent M. Crépon, nommé premier président à Dijon.

Après l'allocation de M. le premier président Millevoye, M. le procureur général a pris possession de son siège et s'est exprimé en ces termes: Monsieur le premier président, Messieurs,

L'honneur n'est pas propice aux solennités judiciaires. Peut-être, malgré l'usage, devrais-je me borner à vous remercier de votre accueil et garder le silence. Ce n'est pas par des paroles, c'est par des actes que je tiens à gagner votre confiance.

Et cependant, lorsque je prends possession de ce siège occupé avec tant d'éclat par mes devanciers, vous, avec droit, je le comprends, de me demander ce que je veux et qui je suis.

Je suis un soldat pris dans la mêlée et placé aux premiers rangs. Le ministre à qui je dois cet honneur sait que je combattrai, jusqu'à l'épuisement de mes forces, pour la cause sacrée dont il m'a confié la défense.

L'avenir est obscur et beaucoup s'effraient. La France, ouverte à toutes les entreprises, reste sans loi politique. D'incorables divisions paralysent tous les efforts et rendent impuissantes les meilleures intentions. La sagesse humaine s'agite dans le vide; ses combinaisons dévalent l'une après l'autre, et les châteaux de cartes qui se dressent sur le sol un vestige de leurs débris.

Pendant ce temps, dans les bas-fonds, les souvenirs sinistres de 1793 et de 1871 sont publiquement l'objet d'un culte odieux: ils s'annoncent comme l'Évangile d'un renouvellement social.

Tout cela est vrai, messieurs, et pourtant je ne désespère pas, si, après avoir dit tout ce qui m'arrive, je ne suis pas trop épuisé, il m'arrive que notre Constitution tout entière fut renfermée dans le nom seul du chef de l'Etat, faudrait-il se troubler? Non, certes; car ce nom contient une triple garantie qui sera le salut: la loi chrétienne, le principe d'autorité, l'amour de la patrie.

Combats, le descendant des rois de la catholique Irlande, le chef des vaillantes légions de Malakoff, de Magenta et de Reichshofen, verra, groupés autour de lui, les compagnons de sa jeunesse et de ses combats, ses amis les plus fidèles et les plus sûrs, tous ceux qui, le 24 mai et le 20 novembre, l'ont défendu, comme une arête, sur nos tranchées, et dont les agitations stériles, la France attend de lui une volonté qui la conduise: il s'empêchera de sa droiture et de son courage, et Dieu fera le reste.

Non! nous ne périrons pas. Je dis aux pusillanimes: « N'ayez pas peur! » A tous: « Ayez confiance! » Ayez confiance surtout dans cette grande ville de Lyon, où les trois biens essentiels dont je viens de parler sont représentés comme dans une incarnation vivante.

Il y verra à l'œuvre, dans toute l'étendue de son nouveau ressort, mes collaborateurs et mes lieutenants d'hier si fidèles, si dévoués, se consacrant avec tant d'intelligence et d'abnégation à l'accomplissement du devoir.

Ah! si l'état permis, dans un temps comme dans le nôtre, d'avoir un arrière-garde personnelle, combien je lui porterais envie! Votre affection le suit dans l'exercice de la calme et sereine autorité qu'il a conquise. Il vivrait au milieu des collègues qui m'ont aimé, encouragé, soutenu. J'ai besoin, messieurs, d'une compensation: je l'attends de vous.

Je le trouverais aussi dans l'honneur pénible du devoir. Comme les Vendéens, ayant la bataille, je m'incline sous la main de celui qui émane toute justice: puis je me relève plus fort et plus confiant.

Mon programme se résume en ces mots: « Je n'ai jamais trompé personne. » Je dis ce que je pense; je fais ce que je dois. Je serai fidèle à côté de vous, monsieur le président, heureux de vous rappeler souvent le souvenir que garde de vous notre Lorraine bien-aimée, où vous avez passé trop vite, et où l'éloquence communicative du procureur général de 1836, n'est pas oubliée.

Maintenant, messieurs, entouré de mes collaborateurs, qui viennent d'avoir une symphonie et si loyal organe, je vous appartiens tout entier: répétons la parole que prononçait un grand magistrat lyonnais, lorsqu'il alla s'asseoir à la tête de la Cour de Paris: « A la justice! et que Dieu nous protège! »

BULLETIN ÉCONOMIQUE

PERFECTIONNEMENTS ET PROCÉDÉS NOUVEAUX. — Nouveaux métiers à tisser à pédale. On signale un nouveau métier à tisser à la main destiné à avoir un grand succès.

L'inventeur, M. Germain Rivette, ouvrier tisseur, qui s'occupe de ce métier depuis un certain nombre d'années, est arrivé à obtenir avec lui des résultats superbes, comme simplicité dans la construction, légèreté dans le travail. Le rendement de ce système peut dépasser de 50 0/0 la moyenne des métiers à tisser à main ordinaires.

L'invention consiste en une modification de la mécanique Jacquard, qui permet à cette dernière de fonctionner à deux marches, ainsi que cela se pratiquait avec les métiers à tisser le drap lisse.

Sur les anciens métiers, lorsque l'ouvrier a fait sa foulée et poussé une duitte, il subit une perte de temps très-considérable puisqu'il est obligé de relever le pied pour opérer une nouvelle foulée. Avec le métier Rivette, le tisserand ayant deux marches, appuie sur la première et la foulée se produit; la duitte poussée, il relève cette première marche en même temps qu'il appuie sur la seconde, et une nouvelle foulée est ainsi faite sans aucune perte de temps.

L'ouvrier qui, sur les anciens métiers, poussait 30 ou 35 duittes à la minute, peut, avec ce nouveau système, dans les tissus à une et deux navettes, pousser 35 duittes dans le même laps de temps, et à trois navettes 50 duittes, toujours très-régulièrement et avec beaucoup moins de fatigue.

Un autre avantage de ce métier consiste en ce que la foulée se fait en deux parties, moitié en dessus, moitié en dessous, ce qui soulage énormément les fils et les lames.

Jusqu'à concurrence de 24 pas on peut employer des abricoteaux pour enlever toute charge; au-dessus de ce nombre on se sert de fers, et avec une mécanique 104 on peut faire des 50 pas et 20 pas de bande, le genre de la mécanique permettant d'être monté à crochet simple.

Le mouvement peut s'appliquer également aux métiers Jacquard ayant des mécaniques 200, 400, 600 et 800. Ce nouveau perfectionnement peut s'appliquer à tous les métiers à main ordinaires, à condition qu'ils soient pourvus d'un régulateur.

Plusieurs de ces métiers fonctionnent déjà à Elbeuf. Le Journal officiel publie le décret suivant: Le Président de la République française, Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce;

Vu la loi du 13 juin 1870, sur le transport des marchandises dangereuses par eau et par voie de terre, autres que les chemins de fer. Vu le règlement d'administration publique, en date du 12 août 1874, fait en exécution de la loi précitée du 10 juin 1870;

Le conseil d'Etat entendu, Décrète: Art. 1<sup>er</sup>. — La nomenclature contenue dans l'article 2 du règlement d'administration publique du 12 août 1874, est modifiée ainsi qu'il suit, en ce qui touche les méches de mineurs: « Méches de mineurs munies d'amorces ou d'autres moyens d'inflammation. »

MARCHÉ AUX GRAINS DU 20 JANVIER 1875. Blés blancs: hectolitres amenés, 1633; vendus, 1436. Blés maucaux: hectolitres amenés, 302; vendus, 272. Prix des blés blancs, de 16 fr. 75 à 21 25 l'hectolitre. Prix des blés maucaux, de 16 » à 20 25 l'hectolitre. Vente assez rapide. Baisse moyenne de 30 c. à l'hectolitre. Remis en magasin, 177 hectol. de blés blancs et 30 de maucaux.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Un certain nombre de négociants et d'industriels de Roubaix et de Tourcoing nous ont exprimé le désir d'avoir communication de nos dépêches commerciales et des cours de bourse avant l'impression du journal et aussitôt la réception dans nos bureaux.

Nous organisons à cet effet un service spécial qui fonctionnera dès demain. Moyennant une commission mensuelle pour frais de copie, nous enverrons à domicile nos dépêches au fur et à mesure qu'elles nous parviendront, soit avant, soit après le tirage du journal.

Nous joindrons les télégrammes politiques (débats de l'Assemblée, nouvelles importantes, etc.), qui nous seraient parvenus trop tard pour être insérés dans notre édition du soir.

A l'époque des enchères de laines au Havre, à Anvers, et à Londres, nous recevons quotidiennement plusieurs dépêches de ces diverses places.

Il est bien entendu que ce service est exclusivement réservé à nos abonnés.

Nous avons établi notre bulletin télégraphique de la Bourse de Paris, d'après les avis qui nous ont été donnés par un certain nombre de nos abonnés. Nous prions les personnes qui auraient intérêt à connaître le soir même les cours d'autres valeurs de vouloir bien nous en informer. Nous nous ferions télégraphier régulièrement par nos correspondants.

M. le conseiller d'Etat, préfet du Nord, vient de prendre l'arrêté suivant, approuvé par M. le ministre de l'intérieur, relativement à la fermeture de la chasse:

Art. 1<sup>er</sup>. — La chasse sera close, dans toute l'étendue du département, à partir du dimanche 31 janvier courant, au soir.

Art. 2. — Toutefois, sont autorisées: 1<sup>o</sup> Jusqu'au 1<sup>er</sup> avril, la chasse de la bécasse dans les bois et futaies, en faisant usage du chien d'arrêt; 2<sup>o</sup> Jusqu'au 1<sup>er</sup> mai, la chasse au marais, à une distance de 20 mètres des francs bords des canaux et rivières, ainsi que dans les prairies et vallées de la Sambre et de la Lyg et de l'arrondissement de Dunkerque imposées par les administrations des Waeringues et des Moères, soumises aux inondations, sans qu'il soit nécessaire de se servir de batelets ou de huttes.

Art. 3. — La chasse au marais et celle du gibier d'eau et de passage sur les bords de la mer, qui s'ouvrent chaque année le 1<sup>er</sup> août, se fermeront également le 1<sup>er</sup> mai.

Art. 4. — Pendant toute la durée de l'interdiction de la chasse, et à l'expiration des classes exceptionnelles, il est fait défense de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter et de colporter du gibier dans le département du Nord.

Art. 5. — Sont exceptés les grôsses, la gélinote noire, la gélinote blanche et le grand coq de bruyère, gibier de provenance exotique, dont l'importation en France est autorisée d'une manière permanente.

Art. 6. — La vente et le colportage des lapins de garenne sont également permis en tout temps, la destruction de ces animaux demeurant soumise, en temps prohibé, aux conditions déterminées par l'arrêté réglementaire du 15 février 1862.

Art. 7. — La clôture de la chasse à courre, à cor et à cris sera fixée ultérieurement.

Dans la discussion sur la constitution de l'Etat-major général de l'armée, M. Langlois avait proposé l'amendement suivant: « Le cadre de réserve, tel qu'il a été institué par la loi du 4 août 1859, est supprimé. La loi du 11 avril 1831 sur les retraites et la loi du 19 mai 1834 sur l'épave des officiers sont applicables aux officiers généraux comme à tous les officiers de l'armée. »

Cet amendement a été repoussé par 456 voix contre 157. Ont voté pour: MM. Deregnacourt et Testelin.

Tous les autres députés du Nord ont voté contre, à l'exception de MM. de Marcère, qui n'a pas pris part au vote, et de Corcelle, absent par congé.

Hier à midi, la Cour d'appel de Douai a procédé à l'installation solennelle de M. Jorand, son nouveau Procureur-Général. Dès avant ce moment, avaient pris place dans la grande salle aux tableaux, MM. les membres du Tribunal, les juges-de-peace, les avocats et avoués, et plusieurs des principaux fonctionnaires des diverses administrations de notre ville, M. le sous-préfet, M. le maire, M. le recteur de l'Académie, M. le doyen de la Faculté des Lettres, MM. les colonels commandant le 15<sup>e</sup> régiment d'artillerie et l'arsenal, M. le receveur particulier des finances, M. le commandant des pompiers, etc., etc.

Après l'introduction du récipiendaire suivant le cérémonial habituel, la parole a été donnée à M. le premier avocat-général Carpentier qui, dans les

termes les plus heureux, a rappelé à la Cour ce qu'avait été le procureur-général qui l'a quitté, et les titres qui avaient recommandé son successeur au choix du Gouvernement. A son tour, M. le premier président Bardon, dans une remarquable allocution, a souhaité la bienvenue au nouveau chef du Parquet; celui-ci, après avoir prêté serment et pris possession de son siège, a fait connaître, dans un langage digne et élevé, à ses nouveaux collègues, comment il comprenait ses fonctions et entendait les remplir. Nous espérons pouvoir publier dans notre prochain numéro les trois discours prononcés dans cette solennité.

Par arrêté du 11 décembre dernier, le ministre de l'instruction publique a décidé qu'une réunion des Sociétés savantes et des professeurs des départements aurait lieu à la Sorbonne au mois de mars 1875, et que des séances de lectures et des conférences seraient faites pendant les journées du mercredi 31 mars, jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 avril.

3,000 fr. sont mis à la disposition du comité pour être distribués à titre d'encouragement, pour les travaux ayant contribué au progrès de l'histoire de l'archéologie et des sciences.

Le sieur Constant Clavette, dont nous rapportons hier le suicide, avait depuis quelque temps pris la vie à dégoût à cause d'un « mal blanc » qu'il avait au doigt et qui le faisait horriblement souffrir.

Avant-hier, 19 janvier, vers midi, sa fille rentrant du travail, trouva la porte close; avec l'aide des voisins qu'elle alla quérir, elle réussit à la forcer et c'est alors que l'affreux spectacle de son père pendu à la rampe du 1<sup>er</sup> étage s'offrit à sa vue.

Tout secours était superflu, le corps chaud encore était inanimé. Le pauvre homme jouissait jusque-là d'un bon renom parmi ses voisins.

Gare à la fausse monnaie. Une pièce de 1 fr. a été vue, fabriquée avec un jeton de cuivre préalablement recouvert auquel on avait appliqué pour lui servir de « tôte » ceux d'une vraie pièce en argent. A-t-on voulu jouer à la malice ou au sérieux? Impossible de le dire: le salaire vaudrait à peine le travail qu'un tel recollage suppose!

Le perdreau devient poisson. Nous lisons sur une boîte de conserves: « Pâté de perdreaux. » — « usine sur les bords de pêche. » Du coup, les carnivores du vendredi vont avoir la conscience en paix.

Hier, rue de la Barbe-d'Or, une femme se rendit... quelque part. En montant sur le siège, ce dernier bascula, elle n'eut que le temps de se raccrocher par les bras et les jambes en criant au secours de toutes ses forces. Enceinte de quelques mois, cette femme qui n'a pu retirer à temps de cette position périlleuse, n'en sera pas quitte à si bon marché. Ses jours sont en danger.

On lit dans le *Mémorial de Lille*: « La grande sécheresse de l'été dernier et la pénurie d'eau qui en a été la suite ont forcé beaucoup de propriétaires à faire opérer des forages coûteux. Aujourd'hui, par suite des pluies, le niveau de la nappe liquide s'est déjà relevé de plus d'un mètre. Malgré cela, les gens expérimentés prétendent que ce sera seulement par le vent que les eaux monteront, et voici un fait qui semble leur donner raison: Dans un forage pratiqué au commencement de l'hiver, à Halluin, on vient d'être obligé de retirer deux mètres de sables qui semblent poussés de l'intérieur de la terre à la surface, surtout au moment où le vent est fort. Nous n'expliquons pas le fait, nous le livrons à l'appréciation des savants et des géologues. »

Un mariage comme on en voit peu a été célébré ces jours derniers dans une commune du canton de Marchiennes. Le nouvel époux compte 72 ans bien sonnés et la jeune mariée entrera dans sa 70<sup>e</sup>, aux prochaines cerises.

Ce vénérable couple tout pimpant, tout rayonnant de joie a été conduit à l'hôtel par un cultivateur de la commune qui porte allègrement ses 78 ans.

Au sujet d'un accident survenu à Gouzeaucourt et qui, jeudi soir, a coûté la vie au sieur Delaforge, le *Libéral* de Cambrai publie les détails suivants: « Le sieur Louis Delaforge, cultivateur, revenait d'assister aux funérailles d'un de ses amis. Selon un singulier usage qui se maintient dans nos campagnes, la cérémonie funèbre avait été suivie d'un copieux repas auquel avaient pris part les principaux assistants. »

Le sieur Delaforge, en montant dans son cabriolet, le soir, pour retourner chez lui, avait les idées un peu troublées, dit-on.

« Chemin faisant, il rencontra un sieur X... qui demanda à monter en voiture à côté de lui, ce qui fut accordé. » Nos deux compagnons, en arrivant à Gouzeaucourt, descendirent à un cabi-

ret pour se rafraîchir. Delaforge dit à l'oreille du cabriolet, en montrant son compagnon de route: « Je vais lui faire une belle course à travers le bois de Gouzeaucourt, vous entendrez parler de ça demain. »

« Il est bon de savoir que l'abrevoir de Gouzeaucourt est un bois très étendu et qu'on peut, sans quitter la ligne droite, y entrer par un côté et ressortir par l'autre. »

« La force que ce pauvre Delaforge voulait faire était de lancer son cabriolet droit dans l'abrevoir, histoire de faire prendre un bain à son compagnon. Ce qui fut dit fut fait. »

« Mais le sieur Delaforge ignorait que l'abrevoir de Gouzeaucourt, rempli par les pluies, contenait en ce moment environ trois mètres de hauteur d'eau. Arrivé au milieu le cheval perdit pied, se débattit, cassa ses harnais et remonta par l'autre bord. Le cabriolet resta juste entre les deux rampes; le sieur X... est la présence d'esprit de grimper sur la capote et de s'y maintenir en attendant les secours. »

« Quant au sieur Delaforge, la véritable victime de sa force, son appétit était complète quand on put le retirer. »

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 19 janvier. — Henri Lebacq, rue d'Espagne. — Arthur Becquet, rue de la Chapelle-Carotte. — Jules Roche, Grande-Rue. — Auguste Deloof, rue de la Balance. — Jeanne Octave, rue d'Alma. — Mathilde Carré, rue de l'Hommelet. — Marie Heul, rue de la Balance. — Marie Commeyne, rue de la Poterie. — Louise Dumortier, rue d'Alma. — Octavie Descamps, rue de Mouvaux.

DU 20 JANVIER. — Angèle Brulois, rue de Ma Campagne. — Jeanne Ichan, rue Jacquart. — Mathilde Mulliez, rue des Lignes. — Amand Pecqueur, rue de la Guinguette. — Adeline Glorieux, rue de la Croix. — Joséphine Debùle, rue des Longues-Lignes. — Marie Commeyne, rue de Fontenoy. — Ann, Sialeger, rue d'Arpele. — Maria Godolock, rue des Langues-Haies. — Henri Declercq, rue de Mouvaux. — Raymond Lejeune, rue des Fleurs. — Maria Smet, rue de Tournai. — Lévin Goddefroy, rue du Ballon.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 19 janvier. — Ferdinand Gillens, 31 ans, peintre, rue de Fontenoy. — Angèle Desutter, 1 an, rue Jacquart. — Georges Gardon, 7 mois, rue de la Collette. — Eugénie Thierghien, 2 ans, Port-Mulliez. — Sophie Dubus, 46 ans, propriétaire, rue de Lannoy. — Marie Deboutte, 1 an, rue Delattre. — Béatrice, présentée sans vie, rue de Victor Castel, 1 an, rue du Village. — Constantin Clawet, 80 ans, tisserand, rue du Luxembourg.

DU 20 JANVIER. — Jeanne Petit, 1 an, rue Notre-Dame. — Florine Dillies, 2 mois, rue St-Jean. MARIAGES DU 20 janvier. — Adolphe Prouvest, 22 ans, fabricant, et Fideline Requillart, 22 ans, sans profession.

BELOUCHE Les familles libérales, sont remplies de doléances au sujet de l'immoralité qui règne dans la Flandre orientale, immoralité qui a été démontrée — prétendent-ils — le récent procès-Stoffyn, de Liedekerke, que la cour d'assises de Gand a eu à juger, il y a quelques jours.

Nous aussi, nous sommes d'avis que l'état moral de cette commune laisse beaucoup à désirer et que les lois prévues par le procès de Liedekerke, sont insuffisantes pour réprimer la question ne tendent pas à son honneur; mais nous nous demandons en quoi la Flandre orientale peut être rendue responsable de cette situation? Liedekerke, où demeurent les individus que la cour d'assises de Gand a eu à juger, cette commune est située dans la province de Brabant et fait partie de l'arrondissement administratif de Bruxelles, qui a dix-sept représentants et cinq sénateurs libéraux.

Donc, toutes les doléances au sujet de l'immoralité de la Flandre orientale qui ne sont que plus un seul représentant libéral, s'adressent à eux et vont frapper en plein le libéralisme bruxellois. (Patrice)

ASSASSINAT. — On écrit de Jodoigne: Le 13 janvier courant, entre 7 et 8 1/2 heures du soir, la nommée Marie-Catherine Meuleman, veuve de Charles-Joseph Gossiaux, rentière à Courtray, sous-Mélin, âgée de 60 ans, a été assassinée dans son domicile, qui est le théâtre du crime. L'assassin a laissé une trace d'effraction au tiroir de l'armoire où la victime déposait son argent et ses papiers. L'auteur est inconnu. Le gendarmier est sur les lieux, en attendant l'arrivée du parquet de Nivelles. Elle recherche activement le coupable.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Roboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Monsieur le Rédacteur, Permettez-moi d'avoir recours à votre entremise pour porter à la connaissance de l'administration des postes, si elle en ignore, la plainte générale en ville concernant le « rétat lamentable » de la poste centrale, rue du Chemin de Fer. Est-ce bien poste centrale qu'on doit encore l'appeler? Le contre-sens est grossier.

Voit-on d'ici quel steeple-chase agréable cela va être pour les habitants du quartier de Ste-Elisabeth qui auront affaire avec la grande poste, de l'aller chercher si loin du centre, toute centrale qu'elle prétend être. Franchement, s'ils ne trouvent pas que l'administration a passé cette fois les bornes de la plaisanterie, c'est que de naissance ils seront gens peu ménagers de leurs jambes.

Au surplus on se le répète déjà: cette administration de qui nous dépendons tous, mais qui dépend tout autant de nous que nous d'elle, devrait s'inquiéter plus qu'elle n'a fait dans le cas présent des commodités du plus grand nombre, se transférer de la rue de l'Espérance à la rue du Chemin de Fer n'aura servi qu'à elle, qui s'est rapprochée de la gare en s'éloignant encore de nous, les premiers intéressés en cette affaire.

Après l'emplacement, un mot de nouvel aménagement. Que pensez-vous de ces vitres qui laissent passer tant de lumière dans les bureaux, que pas une personne à l'intérieur n'échappera sûrement aux regards des passants? En matière postale, un peu de mys-